

Mairie de BANEUIL

Dordogne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 28 mars 2024

Le Conseil Municipal de Baneuil, s'est réuni à la Mairie , le jeudi 28 mars 2024 à 17 h 00, en séance ordinaire, selon convocation en date du 15 mars 2024 , sous la présidence du Maire, Thierry DEGUILHEM.

PRESENTS :

MMES, GRELLETY Claudette, PLÉ Béatrice , DOAT Jessica, GAGNOU Danièle.

MM DEGUILHEM Thierry, NEVEU Philippe, AZZOPARDI Norbert, RIGAUD Jean, COMBAREL Jean-Louis

La majorité des membres en exercice est présente le Conseil peut donc délibérer en exécution de l'article L2121-17 du CGCT ;

Secrétaire de séance : Mme DOAT Jessica

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

- Vote compte de gestion 2023
- Vote compte administratif 2023
- Affectation de résultat
- Vote budget primitif 2024
- Vote des trois taxes
- Fermeture et création de poste
- Subventions
- Adhésion au CDAS
- CNP Assurances

QUESTIONS DIVERSES

- Formation CACES des agents techniques
- Columburium
- location d'une patinoire
- Assurances des biens communaux

1-Vote du Compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagne des états de l'actif, du passif, et des restes à réaliser. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que le Compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ; Statuant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, le conseil municipal, **à l'unanimité**, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par M. JOOS, comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni de réserve de sa part.

2- Vote du compte administratif 2023

Après que le Maire ait quitté la salle du conseil, le Conseil Municipal sous la présidence de Mme GAGNOU Danièle, doyenne des conseillers, examine le compte administratif communal qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2023 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	533 986,37 €	617 265,68 €
	Section d'investissement	269 972,44 €	136 805,14 €

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif 2023.

3-Affectation de résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice _____ précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	83 279,31
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	145 920,78
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	229 200,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement _____ (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-189 727,46 3
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) _____ (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	653,44
Besoin de financement F. = D. + E.	186 074,02
AFFECTATION = C. = G. + H.	229 200,09
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	186 074,02
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	43 126,07
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

4- Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente chapitre par chapitre le budget communal 2024 élaboré par la commission finances lors de la réunion du 21 mars 2024.

Après s'être assuré que le produit fiscal attendu est bien conforme au vote des 3 taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget présenté et charge le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

5- Vote des trois taxes

Monsieur le Maire fait part au Conseil des taux des trois taxes préconisés sur l'état 1259, qui reprend les taux instaurés en 2023.

Etant donné que le département et la commune ont augmenté sensiblement leurs taux, Monsieur le Maire préconise de reconduire pour la commune les taux de 2022 afin de simplifier la lecture de chacun. Après une courte discussion le Conseil Municipal retient la variation de 1.

Désignation de la taxe	Base d'Imposition
Taxe d'habitation	5,39 %
Taxe foncier bâti	38,64 %
Taxe foncier non bâti	41,38 %

Produit attendu 151 364,00 €

6- Fermeture et création d'un poste technique à mi-temps

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission d'un agent titulaire à 24h30mn hebdomadaire, nous devons fermer le poste afin de créer un poste d'adjoint technique à Temps Non Complet à raison de 25 h 00 mn hebdomadaires vu la charge de travail

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Entretien des bâtiments communaux
- Service cantine scolaire
- Surveillance des enfants durant le périscolaire
-

Il précise que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois d'Agent Technique 2^{ème} Classe à compter du 1er mai 2024

Après délibération, le Conseil municipal VALIDE et donne l'AUTORISATION à Monsieur le Maire à signer toutes les formalités à suivre

7-SUBVENTIONS 2024

Sur proposition de la commission de finance, Monsieur le Maire donne lecture des subventions attribuées aux associations pour l'année 2024 et rappelle que le reliquat figurant en Divers ne peut être attribué qu'après délibération du conseil.

	Dénomination de l'association	2024
1	Amicale laïque de Baneuil	500
2	Défi Sport	400
3	Les Petites mains de Baneuil	1200
4	ENERGIE BANEUIL	100
5	Amicale de Chasse de Baneuil	300
6	RECRE' ACTION	500
7	FOOT LALINDE SAUVEBOEUF	100
8	Association Française des Scléroses en Plaques	50
9	CERADER 24 (Amiante)	100
10	Resto du Cœur	200
11	Foyer Socio-Éducatif/Collège Jean Monet	200
12	S.P.A	100
13	Coopérative Scolaire	850
14	AJMR	200
15	PECHEUR LALINDE (roseau linois)	100
16	TENNIS CLUB LALINDE	100
17	Souvenir Français	100
18	Les marcheurs de la vallée	100
19	Téléthon	100
20	Don du sang	100
21	Secours Catholique	100
	TOTAL	5 500

8-Adhésion au CDAS

Le Maire, informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 février 1992, d'un COMITÉ DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents, démarches nécessaires pour cette adhésion.

Adhésion pour les actifs ou les retraités.

9-CNP ASSURANCES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale du personnel permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire

- A signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2023.
- A signer la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

DIVERS

-Formation de deux agents techniques

Monsieur RIGAUD Jean explique que les deux agents techniques titulaire n'ont pas le permis CACES pour effectuer des travaux sur la commune et a fait une demande de devis à Abskill pour une formation CACES (conduite d'engins de chantier). Le montant s'élève à 2577,48€TTC et la formation sera sur deux jours au mois de mai

- Projet d'investissement pour des cases supplémentaires au columbarium

Monsieur RIGAUD Jean, responsable du cimetière de la commune explique que suite à de nombreuses demande de réservation pour le columbarium, de rajouter des cases supplémentaires au columbarium. Le conseil municipal préfère attendre au prochain budget 2025.

- Projet d'une location patinoire

Le Maire explique qu'il faut prendre une décision rapidement pour l'installation d'une patinoire dans les jardins de Baneuil durant les vacances de Noël. Certains membres du Conseil s'interroge sur la responsabilité et la prise en charge en cas d'accident, l'organisation sur la surveillance pour les entrées et les heures d'ouvertures pour patiner et sur une mise en place d'une buvette. A voir au prochain Conseil municipal.

- Assurances

Monsieur RIGAUD Jean, doit rencontrer un conseiller de Groupama mardi 16 avril pour faire le point sur tous les biens appartenant à la commune et voir les tarifs proposer par l'assurance

Fin de la séance 19h00

La secrétaire,

Mme DOAT Jessica

Emargement Conseil Municipal du 28 mars 2024

M.DEGUILHEM Thierry, Maire	
M.AZZOPARDI Norbert, 1 ^{er} Adjoint	
Mme PLE Béatrice, 2 ^{ème} Adjointe	
M.RIGAUD Jean, 3 ^{ème} Adjoint	
Mme DOAT Jessica	
Mme GRELLETY Claudette	
Mme GAGNOU Danielle	
M. COMBAREL Jean Louis	
M.NEVEU Philippe	